



CHAMBRE DES DEPUTES

Session extraordinaire 2013-2014

RM/PK

Commission de l'Economie et Commission de l'Environnement

Procès-verbal de la réunion du 14 mai 2014

ORDRE DU JOUR :

- 6688 Débat d'orientation en relation avec le rapport spécial de la Cour des comptes concernant la mise en application du Protocole de Kyoto
- désignation d'un rapporteur
- organisation des travaux relatifs au débat d'orientation

*

Présents : M. Frank Arndt, M. André Bauler, Mme Tess Burton, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Claude Haagen, M. Max Hahn, M. Henri Kox, M. Laurent Mosar, M. Roy Reding, Mme Christiane Wickler, M. Claude Wiseler, membres de la Commission de l'Economie

M. Claude Adam, M. Frank Arndt, M. Gilles Baum, M. Eugène Berger, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Fernand Kartheiser, M. Henri Kox, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, M. Justin Turpel, membres de la Commission de l'Environnement

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Franz Fayot, Président de la Commission de l'Economie
M. Henri Kox, Président de la Commission de l'Environnement

*

6688 Débat d'orientation en relation avec le rapport spécial de la Cour des comptes concernant la mise en application du Protocole de Kyoto

Partant du constat que la mise en œuvre du Protocole de Kyoto n'a pas connu le succès escompté au Luxembourg et que la politique de lutte contre le changement climatique doit être repensée, les groupes parlementaires DP, LSAP et *déi gréng* ont, en date du 4 mars dernier, demandé l'organisation d'un débat d'orientation avec rapport en la matière. Par courrier du 6 mars 2014, la Conférence des Présidents a renvoyé ledit débat d'orientation devant la Commission de l'Environnement.

Etant donné que plusieurs sujets qui seront traités dans le cadre de la préparation du débat relèvent également de la compétence de la Commission de l'Economie, il a été jugé utile d'organiser une réunion jointe de la Commission de l'Environnement et de la Commission de l'Economie, afin de procéder à un premier échange de vues quant à l'organisation pratique du débat d'orientation.

Monsieur le Président de la Commission de l'Environnement évoque brièvement les différents sujets qui pourraient utilement être approfondis au cours de la préparation du débat. S'il est d'avis qu'il n'est pas opportun de revenir sur les éventuelles erreurs du passé, il convient cependant, sur base des réflexions proposées dans le programme gouvernemental, de trouver de nouvelles pistes pour définir les grandes lignes de la politique climatique et énergétique du Luxembourg pour les prochaines années.

Si d'ici à l'interruption estivale, les préparatifs étaient achevés et le cadre des débats était fixé, les travaux de fond pourraient être entamés à l'automne prochain. Il sera alors, d'une part, procédé à l'analyse de la situation actuelle moyennant une évaluation de l'efficacité des mesures et des instruments existants (échange de vues avec les ministères concernés et avec des experts externes) et, d'autre part, à l'audition des différents acteurs de la société civile concernés par le sujet. Suite à ces différents *hearings*, le rapport pourra être rédigé et les travaux pourraient être conclus lors d'un débat en séance publique au début de l'année 2015.

Au vu de l'importante charge de travail que la préparation du débat d'orientation engendrera et afin de rationaliser les travaux, Monsieur le Président de la Commission de l'Environnement propose d'instituer, comme le prévoit l'article 22(2) du Règlement de la Chambre des Députés¹, une sous-commission qui comprendra des représentants des deux commissions parlementaires et qui s'occupera de la préparation dudit débat d'orientation et de la rédaction du rapport.

A l'issue de l'exposé de Monsieur le Président de la Commission de l'Environnement, il est procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

- les représentants des différents groupes politiques se prononcent tous en faveur de l'organisation rapide du débat d'orientation, afin notamment d'adresser, dans les plus brefs délais, des recommandations et des pistes de réflexion au Gouvernement. De même, il est unanimement retenu d'instituer une sous-commission et d'organiser des entrevues à la fois avec des experts et avec des représentants de la société civile ;

¹ « (2) Les commissions peuvent constituer des sous-commissions dont elles déterminent la composition et la compétence. Les sous-commissions font rapport devant les commissions qui les ont créées. »

- si le groupe parlementaire CSV salue également l'initiative d'organiser un débat d'orientation ayant pour objet de définir les grandes lignes de la politique climatique et énergétique du Luxembourg pour les prochaines années, il craint pourtant que l'intitulé actuel du débat ne soit interprété comme empiétant sur les compétences de la Commission de l'exécution budgétaire, interlocuteur privilégié de la Cour de comptes au sein de la Chambre des Députés. Il estime que le volet financier doit rester sous l'égide de ladite Commission et rappelle que les rapports spéciaux de la Cour des comptes sont présentés à la seule Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire. Le groupe politique informe qu'un courrier sera adressé prochainement aux membres de la Conférence des Présidents afin de requérir une clarification de la situation. Suite à un bref échange de vues, il est retenu qu'il n'a en aucun cas été dans l'intention d'usurper le rôle et les prérogatives de la Commission de l'exécution budgétaire, alors que le débat d'orientation a pour objet d'examiner les considérations générales et les conséquences de la mise en application du Protocole de Kyoto, ainsi que les démarches politiques à mettre en œuvre pour la protection du climat au Grand-Duché. Le rapport de la Cour des comptes n'est qu'un élément parmi beaucoup d'autres qui seront abordés dans le cadre des discussions y afférentes. Dans ce contexte, Monsieur le Président de la Commission de l'Environnement exprime son souhait d'organiser une réunion jointe, sous la présidence de la Commission de l'exécution budgétaire, afin de pouvoir s'entretenir avec les responsables de la Cour des comptes au sujet de leur rapport spécial concernant la mise en application du Protocole de Kyoto. Afin que l'intitulé du débat d'orientation ne puisse en aucun cas prêter à confusion, il est proposé de le modifier ;
- il est important d'impliquer d'autres commissions parlementaires dans les débats. Ainsi, par exemple, la Commission du Développement durable (volet « transports ») ou encore la Commission du Logement (volet « assainissement des bâtiments ») pourraient être invitées à participer à certaines réunions ;
- si le volet national est et doit rester le fil conducteur du débat d'orientation, le volet international devra aussi être examiné, en gardant à l'esprit que l'année prochaine sera une année-clé pour les travaux en vue d'adopter un nouvel accord contraignant pour réduire les effets des changements climatiques, ceci lors de la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu à Paris en décembre 2015 alors que le Luxembourg tiendra la présidence du Conseil de l'Union européenne, au deuxième semestre de 2015.

A l'issue de cet échange de vues, Monsieur le Président de la Commission de l'Environnement propose de rédiger un courrier à l'attention des membres de la Conférence des Présidents afin de les informer, d'une part, de l'institution d'une sous-commission et, d'autre part, du fait que l'intitulé du débat d'orientation sera modifié afin d'écartier toute incertitude quant au fait que le rapport spécial de la Cour des comptes relève de la seule compétence de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire.

Une nouvelle réunion jointe de la Commission de l'Environnement et de la Commission de l'Economie sera convoquée à brève échéance. Cette réunion aura pour objet d'instituer officiellement la future sous-commission et d'entériner sa dénomination et sa composition. Par ailleurs, un rapporteur ou, le cas échéant, des co-rapporteurs seront nommés et le canevas des travaux sera établi.

Luxembourg, le 20 mai 2014

La secrétaire,
Rachel Moris

Le Président de la Commission de
l'Economie,
Franz Fayot

Le Président de la Commission de
l'Environnement,
Henri Kox